

AppleCare+ avec couverture en cas de perte ou de vol pour l'iPhone

Conditions générales pour la France (à l'exclusion de Monaco, des DROM, des TOM et des PTOM)

Annexe

La présente Annexe établit les informations tarifaires et fiscales pour l'Équipement couvert. Elle est intégrée à votre Police et en fait partie intégrante.

La Prime de Votre Police suit la tarification suivante :

	Police à durée déterminée	Police annuelle (payée en mensualités égales)
iPhone SE :	149 €	7,49 €/mo
iPhone 8, 7 :	209 €	10,49 €/mo
iPhone 14, 13 mini, 13, 12 mini, 12, 11, XR, 8 Plus, 7 Plus :	239 €	11,99 €/mo
iPhone 14 Plus :	279 €	13,99 €/mo
iPhone 14 Pro, 14 Pro Max, 13 Pro, 13 Pro Max, 12 Pro, 12 Pro Max, 11 Pro, 11 Pro Max, XS, XS Max, X :	309 €	15,49 €/mo

La Taxe d'assurance au taux applicable est comprise dans ces prix.

La Taxe d'assurance pour l'Équipement couvert est de 9 %. Veuillez noter que ces taux sont sujets à modification.

La Franchise pour l'Équipement couvert ci-dessous est la suivante :

iPhone :	
Dommages accidentels de l'écran uniquement :	29 €
Dommages accidentels au dos en verre uniquement (tous les modèles d'iPhone 12, 13 et les modèles 14 uniquement) :	29 €
Autre dommage accidentel :	99 €
Vol et perte :	129 €